

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MAINTENANCE DE SITES INTERNET

Nom de domaine du site internet :

ENTRE La société WEBCREA S.A.R.L., 118 Av Jean Jaures
92120 Montrouge
d'une part

ET
Le client,

ci-après nommé l'éditeur,
d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions techniques dans lesquelles, à la demande du client, WEBCREA offre l'usage de son service d'hébergement d'un site Web.

Article 2 : Obligations de WEBCREA

L'éditeur est le seul propriétaire du contenu du service transmis et par conséquent, est seul propriétaire du ou des services ou des droits de marque y afférents.

Il sera donc seul habilité à en poursuivre l'utilisation après l'expiration du présent contrat.

WEBCREA assure la confidentialité et la sécurité du login + mot de passe attribué à l'éditeur.

Article 3 : Déclarations

Le client déclare bien connaître INTERNET, ses caractéristiques et ses limites et reconnaît notamment :

- que les transmissions de données sur INTERNET ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques hétérogènes et capacités techniques diverses qui sont parfois saturés à certaines périodes de la journée,
- que les données circulant sur INTERNET ne sont pas protégées contre des détournements éventuels et qu'ainsi la communication de mot de passe, code confidentiel et plus généralement de toutes informations à caractère sensible est effectuée par l'éditeur à ses risques et périls,
- que la mise à disposition du contenu du service par

WEBCREA aux utilisateurs peut faire l'objet d'intrusions de tiers non autorisés et être en conséquence corrompus en dépit des mesures raisonnables de sécurité prises par WEBCREA.

Article 4 : Responsabilité

4-1- WEBCREA fera ses meilleurs efforts pour assurer la maintenance continu du site pendant la durée du contrat, mais ne délivre aucune garantie légale ou autre portant sur la maintenance notamment en ce qui concerne l'adéquation des services fournis aux objectifs particuliers que l'éditeur peut envisager ou poursuivre dans le cadre de son activité commerciale. Les obligations de WEBCREA au vu du présent contrat, sont des obligations de moyens.

4-2- En aucun cas, WEBCREA n'encourra de responsabilité pour perte de bénéfices, perte de données ou pour des dommages spéciaux ou indirects, matériels ou immatériels résultant de quelque manière que ce soit, au vu du présent contrat, que WEBCREA ait été ou non informé de l'éventualité de tels dommages.

4-3- L'éditeur veillera à ce que les éléments qu'il fournit pour chaque contenu du service respecte la réglementation applicable en FRANCE et ne comporte pas de publicité mensongère.

WEBCREA s'engage pour sa part à respecter l'intégrité du contenu du service tel qu'il lui est fourni. L'éditeur supervisera périodiquement le contenu du service pour vérifier sa conformité avec les lois en vigueur.

4-4- L'éditeur garantit WEBCREA contre toute action ou réclamation que pourrait encourir WEBCREA au titre de la maintenance du contenu du service.

Article 5 : Propriété - licence

5-1- L'ensemble des données ou éléments faisant partie du contenu du service fourni par l'éditeur, par WEBCREA pour sa maintenance, reste la propriété exclusive de leurs auteurs, ce que WEBCREA reconnaît expressément.

L'éditeur déclare être titulaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu du service et s'engage à poursuivre seul, toute action ou réclamation en cas de détournement de tout ou partie des éléments du contenu du service par des utilisateurs ou des tiers.

5-2- Les moyens matériels et logiciels utilisés par WEBCREA pour exécuter les prestations d'hébergement restent l'entière propriété de WEBCREA.

5-3- L'intégralité des droits non cédés expressément au titre du présent contrat par WEBCREA à l'éditeur demeure la propriété de WEBCREA.

5-4- Pour les besoins de maintenance, l'éditeur confère à WEBCREA pour la durée du présent contrat, le droit non exclusif au titre d'un accès libre d'utiliser, transmettre, reproduire, représenter, diffuser le contenu du service dans le monde entier, vers les différents serveurs d'INTERNET à destination de tout utilisateur.

Article 6 : Conditions financières d'hébergement

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Ils sont exprimés hors taxes et sont révisables annuellement. WEBCREA se réserve le droit de modifier ces tarifs moyennant préavis d'un mois. Le client peut toutefois résilier le présent contrat à la date de mise en vigueur des nouveaux tarifs sous réserve d'un préavis de quinze jours par lettre recommandée. En ce cas, l'ancien tarif restera applicable durant la période intercalaire courant entre la date d'application du nouveau tarif et la date d'effet de la résiliation.

Article 7 : Entrée en vigueur et durée du contrat

7-1- Le présent contrat prend effet à compter de la date de réception par WEBCREA de la première échéance du règlement des services souscrits.

7-2- Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature. A son expiration, il est tacitement renouvelable pour une période identique sauf dénonciation par lettre recommandée AR au moins un mois avant son échéance par l'une ou l'autre des parties.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MAINTENANCE DE SITES INTERNET
--

Article 8 : Modifications ou améliorations des programmes

WEBCREA recherchant une constante amélioration de ses services se réserve le droit d'y apporter toute modification qu'elle jugera utile.

WEBCREA S.A.R.L.

Article 9 : Confidentialité et archivage des données

9-1- WEBCREA s'engage à conserver avec soin les données, documents et ou matériels confiés par l'éditeur, ainsi qu'à assurer la sauvegarde du contenu faisant l'objet des prestations de maintenance.

LE CLIENT

9-2- WEBCREA s'engage à respecter la confidentialité des informations, entretiens et documents confiés par l'éditeur et indiqués par l'éditeur comme étant confidentiels.

Le :

Lu et Approuvé

Article 10 : Résiliation

10-1- En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties des obligations qui lui incombent, la partie lésée pourra, après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à respecter ses obligations par lettre recommandée + AR restée sans réponse dans un délai de quinze jours ouvrés à compter de sa réception, résilier le présent contrat et mettre fin à ses prestations sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Nom :

Cachet et signature

10-2- En cas de non paiement dans les délais des redevances dues, WEBCREA pourra mettre fin à ses prestations automatiquement après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée + AR restée sans réponse pendant huit jours.

Merci de parapher chacune des pages précédentes de ce document

Article 11 : Embauchage - débauchage

Les parties au présent contrat s'engagent à ne pas débaucher ou embaucher le personnel de l'autre partie ayant participé à l'exécution du contrat pendant toute la durée de son exécution.

De même, les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents faisant l'objet du présent contrat.

Article 12 : Réclamations

Toute réclamation et-ou contestation du client à l'encontre de WEBCREA devra être formulée au plus tard 48 H à compter du fait générateur sous peine de déchéance.

Article 13 : Intégralité du contrat

Le présent contrat exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre de la présente s'il ne fait pas l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés par l'une ou l'autre des parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

Article 14 : Clause de différend

En cas de difficulté ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation de l'exécution ou de la cessation du présent contrat, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit de cet accord.

A défaut, les Tribunaux de NANTERRE seraient seuls compétents.